

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
TOUT DÉPARTEMENT LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway service in winter, listing routes between Cahors, Agen, Bordeaux, Périgueux, and Paris with departure and arrival times.

Cahors, le 15 février 1873.

La première place appartient aujourd'hui aux nouvelles d'Espagne. Il ne manquait à ce malheureux pays qu'une dernière calamité: la République! Au moins, en France, nous n'avons encore qu'une République de nom, qui nous a été imposée par les hommes du 4 septembre...

Voici les dépêches confirmant les nouvelles que nous avons données avant-hier:

Madrid, le 11 février, onze heures trente minutes matin (dépêche reçue le 12, à deux heures et demie matin).

Le Congrès s'est constitué en permanence; il a nommé une commission composée des membres du bureau et de cinquante députés chargés d'attendre que le ministère se présente pour continuer la séance.

L'ayuntamiento de Madrid s'est constitué en séance permanente secrète et ne se séparera pas avant que les Cortès aient pris une décision.

Le conseil des ministres se réunit ce matin pour arrêter la forme de présentation du Message royal, qui est déjà rédigé.

Madrid, le 11 février, soir.

SEANCE SOLENNELLE DES CORTÈS.

Chambre des Députés.

Lecture est donnée du Message du roi.

Le Message dit que c'a été un grand honneur pour lui d'être appelé à régir les destinées de ce pays, bien qu'il soit profondément troublé. Il était décidé à observer son serment de respecter la Constitution, croyant que la loyauté suppléerait à son inexpérience; son bon désir l'a trompé, car l'Espagne est en luttés continuelles.

Si les adversaires qu'il a à combattre étaient étrangers, il n'abandonnerait pas le combat; mais ce sont des Espagnols; il ne veut pas être le roi d'un parti ni agir illégalement; il croit que tous ses efforts seraient stériles, il renonce donc à la couronne pour lui et ses héritiers.

Le président propose d'envoyer le Message au Sénat et de réunir les deux chambres, qui assumeront la souveraineté.

M. Salaveria déclare, au nom de son parti, qu'il désire qu'on agisse légalement; il appuiera le gouvernement qui maintiendra l'ordre social et l'intégrité de la patrie.

M. Ulloa fait des déclarations analogues; il a dit que la patrie est au-dessus de tout. (Applaudissements).

M. Castelar se réjouit de l'attitude des conservateurs dans le Congrès.

Les sénateurs et les députés étant réunis, le président du Sénat se place à côté du président de la Chambre des députés qui déclare que les deux Chambres réunies se constituent en Cortès souverains d'Espagne.

M. Martos annonce que M. Zorilla ne peut pas se rendre à la séance; il dit que le roi a manifesté sa ferme résolution de renoncer à la couronne, et

que les ministres ont donné leur démission; il fait des vœux en faveur de la liberté.

La renonciation du roi est acceptée par les Cortès à l'unanimité; les Cortès nomment une commission chargée de rédiger la réponse au Message.

Madrid, le 11 février, soir.

Suite de la séance. — Les Cortès nomment une commission pour accompagner le roi jusqu'à la frontière.

M. Pi-Margall appuie la proposition tendant à déclarer que l'Assemblée nationale assume tous les pouvoirs; qu'elle nommera un gouvernement responsable et qu'une autre Assemblée sera chargée de déterminer la forme de la république (sic). La proposition est divisée en deux parties: la première partie établit la république et porte que l'Assemblée assume tous les pouvoirs; cette proposition est adoptée par 256 voix contre 32.

M. Salmero appuie cette proposition; il recommande l'union et la réconciliation de tous les partis autour de la bannière républicaine. Il ajoute: « Il n'y a pas de républicains de la veille, nous sommes tous Espagnols »

M. Zorilla demande qu'avant de voter on nomme le gouvernement.

M. Rivero dit que le président des Cortès répond de l'ordre public.

M. Zorilla insiste.

M. Rivero fait appel au patriotisme et non aux partis. Il ordonne à M. Zorilla de reprendre sa place au banc ministériel.

M. Martos déplore l'emploi de formes tyranniques au moment où la monarchie finit.

M. Rivero abandonne alors son siège présidentiel et quitte la salle des Cortès.

M. Figuerola le remplace.

Madrid, le 12 février

Les Cortès ont élu un gouvernement composé de MM. Figueras, président du conseil, élu par 244 voix; Pi-Margall, ministre de l'intérieur, 243; Cordova, ministre de la guerre, 239; Nicolas Salmeron, ministre de la justice, 242; Francisco Salmeron, ministre d'ultramair, 238; Beranger, ministre de la marine, 246; Castelar, ministre des affaires étrangères, 245; Becerra, ministre des travaux publics, 233; Echegaray, ministre des finances, 242.

Les nouveaux ministres prennent place au banc ministériel.

M. Figueras, président du conseil, dit qu'il doit sa nomination à un principe politique, et que si M. Orense avait été présent, c'est lui qui aurait été élu.

M. Figueras ajoute qu'il faut que les élections soient libres. Il lit des télégrammes constatant que l'ordre règne partout; il espère que la république est établie pour toujours en Espagne et qu'elle exercera une juste influence dans l'occident de l'Europe. Il croit que les autres nations de la race latine ne tarderont pas à imiter l'Espagne. Le gouvernement assure l'intégrité nationale.

La séance est levée. Demain aura lieu l'élection du président des Cortès.

Madrid est tranquille. Illuminations.

Bayonne, le 12 février.

Les avis de Madrid, en date du 12, à cinq heures trente minutes du soir, constatent qu'il y avait un peu d'agitation, mais que l'ordre était complet. Les troupes et la garde nationale étaient disposées à maintenir l'ordre. Le palais du Congrès était entouré d'une foule dont l'attitude était pacifique. On criait: « Vive la République! » Les conférences continuaient entre les radicaux et les républicains sur la manière de résoudre la question.

Un télégramme du comte de Rius, majordome

du roi Amédée, annonce que le roi et la reine ainsi que leurs enfants, doivent quitter Madrid, ce matin, à six heures, et qu'il aura l'honneur de les accompagner.

Madrid, le 13 février.

Tranquillité complète.

Toutes les autorités civiles et militaires des provinces ont adhéré au nouveau gouvernement. L'Assemblée nationale a constitué son bureau. M. Martos a été élu président par 222 voix. En prenant possession de la présidence, il a prononcé un discours patriotique.

LL. Majestés espagnoles sont parties hier, à six heures du matin. Les nouvelles de leur voyage sont satisfaisantes. Elles ont été accueillies dans toutes les stations avec de grands témoignages de considération et de respect.

Cette dernière dépêche, venue comme toutes les autres de source républicaine, est vraiment bouffonne. Ce que nous y voyons de plus clair, c'est que les 265 voix qui ont proclamé la République sont réduites à 222 dans les premières vingt-quatre heures.

Les appréciations des journaux sur ces graves événements, méritent d'être connus.

On lit dans la Gazette de France:

Dès le premier jour de son arrivée à Madrid, le prince de Savoie a été le jouet des diverses fractions du parti qui l'avait appelé au trône. Il ne lui a pas été possible de constituer un gouvernement; pendant que l'anarchie et la guerre civile désolaient une partie de l'Espagne, les ministères et les crises se succédaient à Madrid, l'armée se dissolvait désorganisée par tant de pronunciamientos; les finances achevaient de s'épuiser au point de ne plus suffire pour le traitement des sergents de ville, des facteurs et des derniers employés des services publics. C'est à cette lamentable situation que l'Espagne autrefois si grande, si puissante a été réduite par quarante ans de révolution. Don Amédée ne se retire que parce qu'il est convaincu le premier de l'impossibilité où il se trouve de remplir plus longtemps le rôle honteux que les révolutionnaires espagnols lui ont imposé. Il doit se féliciter du moins de ne pas expier plus cruellement le crime qu'il a commis par son usurpation.

On lit dans la Liberté:

Toutes les provinces d'Espagne vont-elles accepter la République? Peut-on compter sur l'armée? Sera-t-on réduit pour la maintenir dans l'obéissance, à conférer les grades aux sous-officiers, à l'exclusion des chefs actuels, comme on l'a fait pour 700 officiers d'artillerie? Comment faire face aux besoins du Trésor? Comment réprimer l'insurrection carliste? Où trouver les fonds nécessaires pour indemniser les propriétaires d'esclaves aux colonies? Comment pacifier Cuba et mettre fin à la guerre d'extermination qui dure depuis quatre années? Quels seront enfin les chefs de la République nouvelle?

Si le nouveau gouvernement imite les dangereux procédés de M. Zorilla; le sans façon dont il croyait devoir user autant à l'égard du roi son maître qu'à l'égard du corps diplomatique; si la proclamation de la République équivaut à l'égalité brutale des citoyens, à la négation de toute hiérarchie, au mépris de toutes les traditions, de tous les usages, on aboutira à la plus déplorable des confusions, à la dissolution politique et sociale.

« Descendre jusqu'aux plus petits est le plus sûr moyen pour s'élever aux grands », écrivait le cardinal de Retz. Cette maxime, qui fut si fatale d'ailleurs à son auteur, est celle des agitateurs modernes. M. Zorilla qui, en tout ceci, a joué un rôle équivoque rappelant celui de Pétion dans la journée du 10 août, avait préparé de longue main la chute du roi Amédée en avilissant tout ce qui, aux yeux des Espagnols, constituait la dignité, le décorum de la monarchie. Ainsi, tout récemment, lors du baptême de l'infant d'Espagne, on s'était étudié à fouler aux pieds toutes les règles de l'étiquette. Au dîner de gala un seul grand d'Espagne avait été convié: le jeune fils de Prim, âgé de quinze ans à peine, eut son couvert placé avant l'ambassadeur d'Autriche.

On a vu d'autre part, au mépris de toutes les traditions, de tous les privilèges diplomatiques, un juge d'instruction oser citer le ministre plénipotentiaire d'Angleterre à comparaître comme témoin dans son cabinet. Ce dernier, qui avait eu à se plaindre d'avaries, un jour qu'il se présentait chez le roi, fit mettre à la porte par ses gens, le juge radical qui avait poussé l'audace jusqu'à se présenter chez lui.

De pareils excès, que M. Zorilla a sans doute autorisés, ont achevé de rendre la situation impossible.

On lit dans la Patrie:

Les rois s'en vont en Espagne, les rois s'en vont en France et en même temps la Lorraine et l'Alsace. Mais, d'un autre côté, l'empereur de Russie, le roi Guillaume ne nous font pas la figure de rois qui s'en vont, pas plus que l'Allemagne ne nous représente une nation qui s'efface. Oui, les rois s'en vont parmi toutes les nations qui fléchissent et qui penchent; la royauté, au contraire, devient d'autant plus robuste que la nation est plus florissante et plus forte.

S'il y a un enseignement qui ressorte de toutes les révolutions auxquelles nous assistons, c'est que l'énergie et la solidité des institutions monarchiques sont rigoureusement proportionnelles, en Europe à la vigueur et à la bonne santé des nations. Au dernier terme de la décomposition et de la décadence, la république démocratique apparaît fatalement. C'est la crise salutaire! s'écrient les empiriques; c'est l'agonie! réplique l'historien impartial qui juge de la politique avec la méthode des naturalistes.

Les nations peuvent peut-être guérir de ce mal suprême. Pourtant la chose est douteuse, car l'histoire n'offre pas, jusqu'ici, d'exemple décisif d'une semblable guérison. Souhaitons que ce phénomène se produise; souhaitons-le pour l'Espagne d'abord—quelle gloire! quelle histoire! quel passé! quel présent! — et ensuite, souhaitons-le un peu pour nous.

On lit dans le Journal de Paris:

Nous avons combattu Don Amédée, parce que son sceptre lui venait de M. de Bismarck et parce que nous savions combien la présence d'un roi étranger sur le trône d'Espagne était propre à ruiner ce royaume ami, épuisé déjà par ses querelles intestines. Mais nous rendons volontiers hommage au bon sens du jeune prince, qui se refuse à porter plus longtemps le ridicule de sa royauté. Un roi qui, en un pays éminemment catholique, ne trouve pas un membre du haut clergé pour verser l'onction du baptême sur la tête de son nouveau-né; un roi qui, en un pays d'aristocratie, compte seulement à sa cour les marchands d'éventails qui, sa faveur a revêtus de la grandesse; un roi qui, chez un peuple respectueux, traverse la foule de sa capitale, sans que personne se découvre sur son passage, est un roi à qui il ne reste plus qu'un acte à accomplir: abdiquer le pouvoir.

Amédée I^{er} l'a compris. Il retourne à la cour du roi son père, lui portant l'enseignement de la fragilité des couronnes tressées par la Révolution.

Mais un enseignement ressort, aussi pour l'Espagne, de ce règne éphémère, commencé lugubrement le 4 décembre 1870, devant le cadavre de Prim, et terminé d'une façon bouffonne par le départ d'un prince, qui d'ennui boucle sa valise. Le peuple espagnol peut mesurer aujourd'hui toute l'étendue des désastres, que les révolutionnaires impuissants de 1868 ont accumulés sur ce pays. Pas un homme ne s'est révélé parmi ces radicaux. De vulgaires intriguants, des avocats de troisième ordre promettaient la régénération à cette douce et poétique Espagne. Arrivés au pouvoir, ils ont pourvu d'abord à leur fortune. Ils lui léguaient maintenant la ruine avec la guerre civile.

L'Espagne n'a plus qu'à rentrer simplement dans la voie de sa monarchie nationale, pour y chercher un peu de repos. L'expérience lui a montré que la seule solution son existence n'était pas trop agitée. Puisse notre exemple la décider à y rentrer tout de suite et à ne pas confier l'intérim du pouvoir à un petit bourgeois, qui s'empressera de le garder pour lui et ne laissera à son pays que l'incertitude de l'avenir.

Revue des Journaux

Ordre.

Que M. Thiers souffre autour de lui des thuriféraires ridicules, cela ne regarde absolument que lui; qu'il laisse dire dans le *Bien public*, qu'il n'est pas seulement un GRAND HOMME, mais que, si la Chambre lui résiste encore, il va devenir UNE LÉGENDE, UNE PROVIDENCE, cela prouve qu'il prend pour des applaudissements le rire universel que causent de telles balourdises. Ce qui est plus grave, c'est que ces journaux dénaturent la situation du président de la République, et en font l'égal, le rival, et même un peu le supérieur de l'Assemblée.

C'est là vouloir égarer l'opinion et donner le change aux esprits inattentifs.

Il ne faut pas se lasser de répéter que M. Thiers n'est que le délégué et le subordonné de l'Assemblée souveraine. Il exécute les lois votées et les mesures approuvées par la Chambre. C'est précisément parce qu'il a prétendu s'emanciper de l'autorité dont il relève, qu'on l'y ramène par une loi sur la responsabilité ministérielle.

Dans la lutte engagée, c'est donc M. Thiers qui a tort. C'est lui qui inquiète les esprits et les intérêts en soulevant des questions et en soulevant des questions et en suscitant des débats sur des matières qui ne sont pas de sa compétence. Le pouvoir exécutif promulgue et applique les lois; il ne les propose pas. C'est au pouvoir législatif et constituant, non au pouvoir exécutif, à imaginer des constitutions, lorsqu'elles peuvent être nécessaires.

La presse présidentielle s'abuse étrangement, en supposant que l'opinion publique se passionne pour M. Thiers. Ils sont passés les jours de l'homme providentiel. Prétendre organiser l'avenir à soixante-dix-sept ans, est-ce une de ces idées de nature à faire fortune parmi des gens sérieux et pratiques? Ce que M. Thiers, selon nous, aurait de mieux à faire, c'est de se tenir tranquille, d'administrer, de gouverner, de veiller à l'ordre, de changer ses mauvais préfets, de réorganiser ses mauvais parquets, enfin d'inspirer confiance aux populations laborieuses et conservatrices. Toutes ses tentatives ayant pour objet de constituer la République en France, et de vouloir s'emparer de l'avenir, sont incompatibles avec son âge. Quiconque a ou se croit un avenir, ne peut réellement pas le mettre dans les mains d'un vieillard de soixante-dix-sept ans; et, quoi qu'en dise son journal, si, à cet âge, il n'est pas encore tout à fait un grand homme, une légende, une providence, il est bien tard pour le devenir.

L'Assemblée nationale.

A la veille des débats qui vont s'engager sur la proposition de la commission des Trente, les membres de l'Assemblée se montrent très-préoccupés des résolutions que doivent prendre M. le comte de Paris et les autres princes de la famille d'Orléans. La préoccupation n'est pas moins vive dans le pays. Nous recevons des départements de nombreuses lettres et des informations précises qui nous font connaître que l'opinion publique est impatiente de sortir d'un provisoire qui paralyse toutes les affaires.

L'idée de la république perd de plus en plus de terrain, parce que tous les esprits qui ne subissent pas l'influence de la presse officieuse

et radicale comprennent parfaitement que notre pays, s'éloigne d'autant plus des convictions et des mœurs républicaines font plus d'efforts pour nous imposer cette forme de gouvernement.

A Paris même, tous les renseignements les plus dignes de foi nous autorisent à affirmer que, dans les classes travaillées, la République est considérée comme ne pouvant durer parce qu'elle est nuisible à tous les intérêts que la monarchie peut seule satisfaire. Le jour où elle sera proclamée, il y aura, disent les habitués de la Bourse, 10 francs de hausse.

L'Assemblée, en commençant la discussion sur les projets de la commission des Trente et de M. Dufaure, doit bien se pénétrer de la disposition générale des esprits, que nous signalons, et y puiser la fermeté nécessaire pour déjouer les intrigues de M. Thiers et prendre des résolutions énergiques.

Paris-Journal

Tandis que la commission des Trente fait de la conciliation, mais aux dépens du bon sens et de la nature des choses, M. Thiers s'appête visiblement à reprendre l'offensive, en profitant des concessions déjà arrachées à l'inexpérience de ses adversaires, pour leur en arracher de nouvelles. Il a sur la commission des Trente un grand avantage: il sait ce qu'il veut, et il ose le dire.

Il veut, comme l'a déclaré le *Bien public*, son organe le plus intime, la monarchie sans hérédité, et une monarchie où les Chambres seront, non plus le pouvoir directeur de la politique, mais de simples organes de contrôle, comme le Consulat. La commission des Trente, elle, ne sait pas ce qu'elle veut; encore moins oserait-elle le dire, si elle le savait. Les journaux officieux ne cessent de répéter que, pour le cas où elle s'aviserait de défendre à outrance les principes du gouvernement constitutionnel, tels que toute l'Europe les connaît et les applique, elle aurait contre elle le public et la nation.

Avec une naïveté rare, la commission ouvre une oreille crédule à cette chanson officieuse; elle ne s'aperçoit pas que la nation est apathique ou inquiète, qu'elle ne demande, et encore bien faiblement, qu'un régime qui ait le sens commun; qu'elle suivra l'Assemblée énergiquement résolue à lui en donner un, quel qu'il soit, et qu'il y a indifféremment des acclamations toutes prêtes, et qui n'attendent que l'occasion de se produire, pour une République qui en sera une, pour Henri V, pour Louis-Philippe II, pour Napoléon IV. Il n'y a qu'une seule chose que la nation voudrait enfin rejeter loin d'elle: c'est l'incertitude. Il n'y a qu'une seule politique qu'elle ait en horreur: la politique de la faiblesse. M. Thiers, qui discerne cet état des esprits beaucoup mieux que la commission des Trente, agira en conséquence. Lorsque viendra le débat public, il traitera la commission avec d'autant plus de hauteur qu'elle aura été plus condescendante et plus timide.

S'il se réserve en attendant l'heure des explications au grand jour, ses amis ne paraissent pas avoir reçu pour consigne d'imiter sa retenue. La commission électorale a levé l'étendard de la révolte contre la commission des Trente; la réunion dite de la République conservatrice en a fait autant; le centre gauche Christophle a suivi. C'a été, au sein de ces divers groupes, un déchaînement contre les Trente, qui est d'autant plus digne d'attention qu'il s'inspire des plus mauvais prétextes.

Pays.

M. Jules Derégnaucourt, maire de Roubaix, député du Nord, a déposé — il y a de cela deux mois — sur la tribune de l'Assemblée nationale, une série de pétitions comprenant 981 signatures.

Le *Journal de Roubaix*, qui ne veut pas s'en laisser compter et qui est chercheur, a vérifié lui-même sur les listes électorales si les 981 signatures émanaient directement d'électeurs inscrits sur les listes de vote de la commune de Roubaix.

Or, quelle ne fut pas la stupéfaction de notre confrère en constatant que sur les 981 signatures, QUATRE CENT VINGT-NEUF provenaient de gens n'étant pas inscrits sur les listes électorales.

En outre cinquante autres signatures n'ont pu être contrôlées, parce qu'elles émanaient d'habitants de différentes communes voisines de celles de Roubaix. Pour nous résumer nous arrivons à un total de QUATRE CENT SOIXANTE DIX-NEUF signatures d'hommes n'étant pas

inscrits sur les listes électorales de la commune de Roubaix ou électeurs de communes avoisinantes.

Voici, d'après le *Courrier de Lyon*, quelques notes notes laissées en retard chez les fournisseurs par ces messieurs de la démagogie.

- DOIT CITOYEN ESQUIROS.
- Note des contributions indirectes.
- 200 cigares londrés, à 0 30 c. 60 fr.
- DOIT ESQUIROS A BOUSQUET.
- Racommodage d'une paire de souliers, 90 c.

Deux cents londrés! Peste! pour un puritain de la démagogie, ceci me semble bien raffiné.

Il paraît que les seules choses démocratiques et égalitaires que M. Esquiros ait jamais eues dans la bouche, ce sont ses pompeux discours. Paroles de républicain, mais cigares d'aristocrate!

Les souliers que le désorganisateur des Bouches-du-Rhône a donnés à raccommoder sont sans doute ceux qu'il a brûlés sur les chemins de sa préfecture en se chauffant, pendant que tant d'autres qui n'étaient pas républicains expiraient dans la neige sanglante.

Et puis ce sont les gens de sa maison — sa femme de chambre, car il a une femme de chambre! qui achète pour lui ou pour elle des pommades, des étoffes et des chemises.

MASSUE JEUNE. — FOURNI A LA FEMME DE CHAMBRE D'ESQUIROS

- 2 bâtons de cosmétiques. 2 fr.
- SUES. — Fourni 10 mètres d'étoffe pour robes (10 septembre 1860). 15 80 c
- FERAUD aîné, drapier, Grande rue, 6.
- Fourni 2 mètres drap demi-saison à 15 fr. le mètre. 30 fr.

PERTUS, chemisier, fourni:

- Le 14 septembre, 1 chemise, 5 fr.
- Le 17 septembre, 3 chemises, 15

La note du chemisier est telle que nous l'attendions, M. Esquiros avait peu de linge.

Que voulez-vous! il y a des habitudes que les grandeurs mêmes ne peuvent faire perdre. On s'accoutume plus facilement au luxe des cigares à six sous qu'à la propreté quotidienne!

Voici maintenant un petit compte qui appartient à M. Naquet.

C'est sa note de blanchissage:

DOIT NAQUET A ADELE VIEILLARD

- Blanchissage de linge.
- 1 chemise, 35 c.
- 4 paire de chaussettes, 05 c.

Cinq centimes pour une paire de chaussettes républicaines... c'est bien bon marché! Ce travail valait mieux que cela!

Quant à Delpech, la seule dépense qu'il ait faite le résume tout entier:

DOIT DELPECH

- Une écharpe, 30 fr.

Un républicain se passera à la rigueur de pain, mais de panaches, mais d'écharpe, jamais!

Comme le dit si bien le général Pétroulski dans *Rabagas*: Je veux du galon, beaucoup de galon, afin que l'on voie bien que c'est moi qui commande.

Liberté.

Une note modeste et laconique du *Journal officiel* annonce « qu'un paiement de 200 millions, deuxième à-compte sur le quatrième milliard de l'indemnité de guerre, a été fait au gouvernement allemand les 6, 7 et 8 de ce mois. »

Le premier à-compte, de 150 millions, avait été versé le 18 janvier dernier. C'est donc, en tout, 350 millions que nous avons déjà payés sur le quatrième milliard. Au train dont vont les versements, ce quatrième milliard sera entièrement soldé avant le 1^{er} juin prochain, c'est-à-dire avec une avance de huit mois sur les délais fixés par la convention du 29 juin 1872, aux termes de laquelle il n'est exigible que 1^{er} février 1874.

On sait d'ailleurs que, depuis près de trois mois, le Trésor a en portefeuille ou dans ses coffres de quoi payer intégralement le quatrième milliard et au delà. La crainte de provoquer une crise monétaire est la seule raison de la prudence que le Gouvernement apporte dans l'œuvre de notre libération. Au demeurant, la rapidité avec laquelle se suivent les à-compte, est un indice certain de l'excellente situation monétaire non-seulement de la France, mais de toute l'Europe.

Nous commençons donc à apercevoir clairement le terme de l'occupation ennemie!

Si le Gouvernement français se décide à user du bénéfice de l'article 3 des préliminaires de Versailles, qui l'autorise à substituer des garanties financières aux garanties territoriales pour le cinquième milliard, le dernier soldat allemand aura quitté la France avant la fin du mois de juin prochain.

Si l'Allemagne mettait à l'acceptation de ces garanties des conditions trop onéreuses, et que le Gouvernement français se vit forcé de payer le cinquième milliard, comme les quatre précédents, par à-compte, notre libération ne serait retardée que de trois à quatre mois au plus.

Puisse le consolant spectacle des prodigieux efforts auxquels se livre la patrie toute entière pour hâter de quelques jours leur délivrance, aider nos malheureux frères des départements occupés à supporter avec courage la dernière halte du fléau de l'invasion!

INFORMATIONS

On écrit de Vienne que Son Altesse la princesse Clémentine d'Orléans a diné chez M. le comte de Chambord qui a été reçu également à la table de Son Altesse. La princesse Clémentine est attendue à Paris.

M. Vimont, préfet de la Meuse, nommé par le gouvernement du 4 septembre et maintenu depuis, devait quitter Bar-le-Duc. Les conservateurs de la Meuse demandent son changement. M. Vimont est en dissentiment avec tout son conseil général. M. de Saint-Vallier a déclaré à M. de Goulard que ce changement était nécessaire en raison des difficultés que la maladresse de ce préfet lui occasionne avec les Prussiens. Mais M. Barthélemy Saint-Hilaire fait un rempart de son corps au préfet menacé. C'est ce qui retarde le mouvement préfectoral.

On a remarqué du reste, ces jours-ci, entre M. Gambetta et M. Barthélemy Saint-Hilaire des a parte très-cordiaux et très-intimes.

(Français.)

Au sujet des événements qui viennent de s'accomplir en Espagne, un journal carliste, la *Regeneracion*, a publié les réflexions suivantes:

« Amédée nous quitte! Un nouvel étranger ne le remplacera pas. Don Alphonse ne peut revenir. Il ne reste donc de possible qu'une seule solution, et cette solution est entre les mains des carlistes.

» Il s'agit de la grande œuvre de sauver l'Espagne sans perdre les colonies, qui sont la chair et les os de l'Espagne.

» Charles de Bourbon, de même que son auguste oncle, l'enfant du miracle, ne s'appelle pas la révolution, il se nomme la réforme; il se nomme l'oubli des erreurs dans lesquelles nous avons tous vécu. Son nom veut dire encore: Restauration de l'Eglise catholique et libre; son nom veut dire enfin: Réconciliation!

» C'est pour cela qu'avec l'aide et l'appui des Espagnols ses frères, il se propose de relever le grand édifice où il ne restera plus d'asile à l'impunité et au mensonge, mais où, ainsi que le désirait Balmès, « se rencontreraient réunies ensemble toutes les opinions raisonnables, le respect de tous les droits et la sauvegarde de tous les intérêts légitimes. »

» Don Carlos de Bourbon ne peut ni ne veut être roi comme le fut don Isabelle, sa tante; il ne peut ni ne veut non plus être un roi comme l'a été son oncle don Fernando d'Assise.

» Dans l'édifice que veut reconstruire don Carlos, tous les Espagnols pourront y pénétrer sans humiliation aucune.

» Le drapeau qui flottera au vent du ciel sur son frontispice est celui de nos pères, celui de la Castille, de l'Aragon, de la Navarre et des provinces basques; ce drapeau est celui sur lequel sont inscrits ces mots pour devise:

« Dieu, patrie, le roi, la justice et la liberté! »

Chronique locale et méridionale.

ANNUAIRES DE 1873
Avis.
Au premier jour, mise en vente, chez tous les libraires, de l'Annuaire départemental, du Journal du Lot.

Mgr l'Evêque de Cahors vient d'adresser à tous les curés du diocèse, l'instruction pastorale et le mandement pour le Carême de 1873.

Art. 1er. — En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, Nous permettons, pour le Carême, l'usage des aliments gras, les Dimanches, Lundi, Mardi et Jeudi de chaque semaine, depuis le Jeudi après les Cendres jusqu'au Jeudi de la semaine de la Passion, inclusivement.

Les personnes qui sont obligées au jeûne ne peuvent user de cette permission qu'au repas principal.

Art. 2. — Les jours où la viande est permise, il est interdit de manger en même temps du poisson, même le Dimanche.

Art. 3. — Nous continuons, pour le Carême et pour toute l'année, la permission d'employer la graisse et le lard haché dans la préparation des aliments maigres, en exceptant les collations et les trois derniers jours de la Semaine Sainte.

Art. 4. — Nous autorisons l'usage des œufs, tous les jours de Carême, excepté le Vendredi Saint, et celui du laitage à la collation pendant toute l'année.

Art. 5. — Les Confesseurs peuvent accorder des permissions plus étendues aux personnes qu'ils jugent avoir des raisons suffisantes.

Art. 6. — Tous ceux qui useront de la dispense générale de l'abstinence, ou qui obtiendront des permissions particulières, sont obligés rigoureusement et sous peine de nullité de la dispense, de faire une aumône proportionnée à leur fortune et à l'étendue de la dispense obtenue.

Cette quête sera faite dans toutes les Eglises paroissiales à l'Office que MM. les Curés jugeront plus opportun, et dans toutes les chapelles particulières, à la messe principale.

Toute autre quête est interdite ce jour-là.

Art. 7. — On fera, au moins deux fois dans la semaine, une instruction sur les principaux devoirs du christianisme, afin de disposer les fidèles à bien remplir le devoir pascal, et ces jours-là on donnera la Bénédiction avec le St-Ciboire.

Art. 8. — Nous serions heureux que MM. les Curés puissent se faire aider par leurs confrères voisins, et donner ainsi à leurs paroissiens l'autorité d'une parole nouvelle.

Art. 9. — Le Temps Pascal commencera le quatrième dimanche du Carême, pour finir le Dimanche du bon Pasteur.

La communion pascalle doit se faire dans l'Eglise paroissiale; il n'en est pas de même de la confession qui peut se faire à tout prêtre approuvé.

Art. 10. — Par un indult spécial du souverain Pontife, Nous donnons la permission de faire gras tous les samedis de l'année, à l'exception des samedis de Carême, de Vigile et des Quatre-Temps. Le Souverain Pontife engage ceux qui useront de cette permission à faire, comme compensation, quelques œuvres de piété et de charité.

Art. 11. — Comme les années précédentes, l'usage des aliments gras est permis les trois jours des Rogations.

Et sera, Notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les Eglises et Chapelles de notre Diocèse, où se fait l'Office public, le dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Cahors, en Notre Palais Episcopal, sous Notre Seing, le Sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire-général de Notre Evêché, le jour de la fête de la conversion de S. Paul, 25 janvier 1873.

PIERRE, Evêque de Cahors.

Par Mandement de Monseigneur, PAUL DEYEZE, Chanoine honoraire, Secrétaire-général.

Le premier marché foire qui s'est tenu aujourd'hui 15 février, a parfaitement réussi.

Le foirail était bien garni, et de nombreuses affaires se sont traitées. On a remarqué beaucoup de marchands étrangers.

Cour d'assises du Lot.

Présidence de M. CASSAIGNAUD, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Audience du 12 février.

Maury, Jean, propriétaire-cultivateur à Rocamadour, âgé de 44 ans, est accusé d'avoir tenté un homicide volontaire sur la personne de Jean Guiraudet; reconnu innocent par le jury, la cour a prononcé l'acquittement de Maury.

Ministère public: M. Valette, procureur de la république.

Défenseur: M^e Lurguie, avocat.

Même audience du 12.

Malbec, Antoine, 37 ans, aubergiste à Gourdon, est accusé d'avoir, dans le courant de janvier 1873, à Gourdon, mis volontairement le feu à sa maison.

Le 10 janvier, entre 3 et 4 heures du matin, un habitant de Gourdon, passant devant le domicile de Malbec, aperçut un commencement d'incendie dans les combles de la maison.

Grâce à la promptitude des secours, l'incendie fut bientôt circonscrit et étouffé. Des divers foyers qui avaient été allumés dans la maison, on fut amené à conclure que Malbec avait lui-même mis le feu.

L'instruction a révélé que, quelques jours avant son crime, Malbec avait très avantageusement assuré son immeuble à la compagnie du Phénix.

Sur un verdict affirmatif du jury, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la cour a condamné Malbec à deux ans d'emprisonnement.

Ministère public: M. de Bibal, substitut.

Défenseur: M^e Lurguie, avocat.

Théâtre de Cahors

Demain, dimanche, 16 février 1873

Soirée musicale au bénéfice des 25 orphelins du département du Lot, donnée par les dames du Sous-Comité de Cahors, avec le concours de la Musique du 88^e de ligne, de l'Orphéon, de la Société artistique, de M. Lauglane, professeur de musique, et des amateurs de la ville de Cahors.

PROGRAMME

Première partie

- 1^o Fantaisie sur la Reine de Chypre, par la musique du 88^{me}
2^o Marche Turque, pour piano, à 4 mains, exécutée par MM. G. Lauglane et X.
3^o Air de Joseph, chanté par M***
4^o Fantaisie pour piano sur les Diamants de la Couronne, exécutée par M. X.
5^o Je ne sais plus ce que je veux dire, chansonnette, par M. Bonnet.
6^o Pastorale Languedocienne, chantée par M***
7^o Chœur des Chasseurs de Robin des Bois, chanté par l'Orphéon.

Deuxième partie

- 1^o Mosaïque sur Zampa, par la musique du 88^{me}.
2^o Euriante, morceau à deux pianos, par MM. G. Lauglane et X.
3^o Un Vieux Buvard, chansonnette chantée par M. Bonnet.
4^o Pièce de concert pour piano, exécutée par M. G. Lauglane.
5^o Le Lac, mélodie chantée par M. ***
6^o L'avocat des Légumes, chansonnette chantée par M. Bonnet.
7^o Le Tireur d'Arc, chœur chanté par l'Orphéon.

Valroufié, le 15 février 1873.

Monsieur le Rédacteur du Journal du Lot. Je vous prie de vouloir bien annoncer au public, dans les colonnes de votre journal, qu'un Service funèbre sera célébré, samedi 22 du courant, dans l'Eglise de Valroufié, pour le repos de l'âme de l'Empereur Napoléon III.

FERBY.

Nous avons l'honneur d'annoncer au public, que l'ouvrage de M. le professeur Malinowski, sur le phosphate de chaux, accompagné d'une carte du Lot et de plusieurs coupes géologiques, paraîtra la semaine prochaine, et sera mis en vente chez M. Calmette et chez tous les principaux libraires de Cahors.

Le lundi 28 avril 1873, à 10 heures du matin, aura lieu au ministère de l'intérieur, à Paris, (division de l'administration pénitentiaire, rue de Varennes, 78 bis,) l'examen pour les

emplois d'instituteurs et de commis aux écritures dans les établissements pénitentiaires.

Le programme des conditions d'admission à ces emplois est déposé à la préfecture (division des affaires militaires et de la police administrative), et dans chaque sous-préfecture, où il sera communiqué aux personnes qui désireraient prendre part au concours.

Judi, dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale, M. de Limayrac, député de Tarn-et-Garonne, a eu un étourdissement qui lui a fait perdre connaissance.

M. de Limayrac, à peu près remis, a quitté l'Assemblée, à quatre heures, accompagné de MM. de Belcastel et de Franclieu.

On espère que son indisposition n'aura pas de suites.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 7 février 1873.

Bœufs, 1 fr. 75 à 2 fr. 10; Vaches, 1 fr. 64 à 1 fr. 90; Taureaux, 1 fr. 60 à 1 fr. 80; Veaux, 1 fr. 95 à 2 fr. 35; Moutons, 2 fr. 12 à 2 fr. 35; Porcs gras, 1 fr. 32 à 1 fr. 50; Porcs maigres, 1 fr. 30 à 1 fr. 50.

CALENDRIER DU LOT. -- FÉV.

Table with columns for JOURS, FETES, and FOIRES. Rows list days from 16 to 22 with corresponding feasts and fairs.

P. Q. le 4, à 10, 13 du matin.
P. L. le 12, à 11, 42 du matin.
D. Q. le 20, à 11, 32 du matin.
N. L. le 27, à 3, 31 du matin.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 15 Février 1873.

Naissances

Cayla (Jean), à Labarre. — Delmouly (Antoinette-Noémie), rue Portail-au-Vent. — De Roaldès (Georges-Marie-Guillaume), rue du Lycée.

Mariages

Dumas (Jean-Prospère) et Rigouste (Zélie). — D'Artus de Poussoy (Jules-Antoine-François-Félix) et Poujade (Charlotte-Justine-Aimée). — Colonge (Ernest) et Guichés (Elizabeth). — Barthélemy (Pierre) et Valéry (Françoise). — Rollés (François) et Gaudet (Louise). — Seguy (Pierre) et Malmont (Marie).

Décès

Roux (Marie Eulalie), 28 ans, à Labarre. — Riou (Antoinette-Joséphine), tailleur, 47 ans, célibataire, rue St-Laurent. — Ruffin (Jean-Jules), étudiant, 19 ans, rue St-James. — Caves (Marthe-Marie), jeune fille, 7 jours, citadelle. — Moutain (Marie), 78 ans, à Cabessut. — Laucon (Marie), 6 ans, à Cabessut. — Armand (Pierre-Clement-Georges), 15 mois, rue Valentré. — Terrié (Jean), cultivateur, 74 ans, à St-Henri. — Serres (Jean), tourneur de chaises, 64 ans, au coin de l'Estie. — Combes (Arnaud), jardinier, 66 ans, aux Hortes.

9^{me} ANNÉE

DU MAGASIN D'ÉDUCATION

ET DE RÉCRÉATION

ABONNEMENT D'UN AN À PARTIR DU 1^{er} JANVIER. Pour Paris, 14 fr. Pour les Départements, 16 fr.

Le MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION — Journal illustré de toute la famille, publié à la Librairie Hetzel, 48, rue Jacob, par MM. JEAN MACÉ, P.-J. STHAL et JULES VERNE, dont la direction a valu à cet excellent recueil le concours des écrivains, savants et artistes les plus en renom et une place à part dans l'estime des familles compte aujourd'hui huit années de légitimes succès.

forment un ensemble de près de 100 volumes in-1 ordinaire et sont enrichis de 2,380 dessins et séries de dessins destinés à former album, et signés par les artistes les plus réputés.

Les passés du Magasin d'Education répond donc de son avenir. Ses titres ne sont plus à créer. La collaboration exclusive de ses fondateurs: MM. Jean Macé, P.-J. Stahel et Jules Verne, comme aussi celle de MM. Jules Sandeau, Ernest Legouvé, Erkmann-Chatrian, Hector Malot, Gustave Droz, Lucien Biart, etc. Le concours exclusif de MM. Froment et Frölich qui sont passés maîtres dans la peinture de la vie enfantine lui est assurée pour tout ce qui a trait à l'enfance et à la jeunesse.

Le Magasin d'Education, pour ne pas morceler par de trop petits fragments les œuvres de durée qu'il publie, et pour pouvoir donner de la variété à chacun de ses numéros, paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois en deux fascicules contenant chacun, non une, mais deux feuilles de texte, grand in-8^o, soit: 32 pages ou 64 colonnes richement illustrées.

Le prix de l'abonnement pour Paris est de 14 francs, — pour les départements de 16 francs, — pour l'étranger le port en sus, suivant les tarifs.

Envoi franco, contre mandats-poste ou chèques à vue, payables à Paris. Librairie Hetzel, 48, rue Jacob. L.-M.

Dernières nouvelles

Les événements d'Espagne, ont vivement impressionné M. Thiers, trop intelligent pour ne pas sentir immédiatement la nécessité qui en découle pour la politique française de s'accrocher dans le sens le plus conservateur.

M. Thiers, averti trop tard par notre ambassadeur à Madrid, de la gravité et de l'importance de la situation de la royauté en Espagne, n'a su que dans la journée de mardi, en même temps que tout le monde, que nous allions sans doute avoir une république de l'autre côté des Pyrénées.

M. Thiers sent assurément que la république, à Madrid, c'est le désordre prochain dans tout ou partie de la péninsule, c'est la guerre civile généralisée, c'est une commune espagnole probable, c'est l'Internationale, et tous les républicains de république universelle s'apprêtent de nouveau à secouer leurs torches sur le vieux monde.

L'opinion conservatrice s'émeut donc partout en France, comme hors de France, et a un besoin énergique d'être rassurée.

Bourse de Paris.

Paris, 15 février 1873, soir.

Table with columns for Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, and 5 p. %.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de

S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924. Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier, j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES. Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médicaments. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tout

temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

ments, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5% rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départe-

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Jonc

GRAND ÉTABLISSE^{MT} DE PHOTOGRAPHIE

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB, père

Ex-Photographe, à Strasbourg

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

Il espère acquérir à Cahors, la confiance dont il jouissait, depuis plusieurs années, à Strasbourg.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Ecorie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

VICHY

Admission: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles. SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons écrire sur tous les produits la marque du CONTRÔLE DE L'ÉTAT

A Cahors: chez M. Dulac, pharmacien.

PAPETERIE COOPÉRATIVE D'ANGOULÊME

LAROCHE-JOUBERT, LACROIX ET C^e Les papiers portant L-J, D, L et C^e, en filigramme, sont garantis exempts de poudre minérale quelconque.

Se trouvent, en France et à l'étranger, dans tous les magasins qui vendent du papier

LA VULNÉRINE

GUÉRIT TOUTES LES BLESSURES

Coupures, Déchirures, Contusions, Brûlures, Morsures, Plaies récentes ou anciennes, sans récidive, Ulcères variqueux et autres, et fait disparaître toute odeur. Arrête les Hémorragies, neutralise les Pipères d'insectes venimeux, des mouches dangereuses: abeilles, guêpes, cousins, araignées, scorpions et autres.

Ce vrai trésor de la mère de famille et du chef d'atelier, basé sur les découvertes de la science et de la pratique, a été composé par MM. MAUREL père et fils, Docteurs de la Faculté de Paris, Professeurs de chimie et d'hygiène, Pharmaciens de 1^{re} classe, anciens préparateurs des Cours du célèbre Vauquelin, au Muséum, etc.

ODEUR DES PIEDS

L'Hydrocératine, Eau de Toilette hygiénique, détruit instantanément la mauvaise odeur de la sueur, qu'elle modère sans l'arrêter, permet de longues marches, est aussi un préservatif des Engorgements. — PHILIPPE et C^e, rue d'Enghien, 24, à Paris, chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

CONSEILS AUX VIGNERONS DU LOT

PAR M. LE DOCTEUR, REY.

Secrétaire de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Prix: 30 c. — Par la poste 35 c.

Dépôt chez tous les Libraires

LIVRES ET ALBUMS POUR ÉTRENNES EN VENTE AUX BUREAUX DE L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

PARIS, RUES DE VERNEUIL, 22, ET DE RICHELIEU, 60.

La Nature chez elle, par THÉOPHILE GAURIER, son dernier ouvrage, chef-d'œuvre de l'illustration, d'art et de typographie, orné de 37 eaux-fortes de K. Bodmer, in-4° colombier grand luxe..... 20 fr. Album portefeuille, de K. BODMER, 20 eaux-fortes splendides, et grand raisin sur échine..... 50 fr. Les douze mois, dernière œuvre de GAVARNI, par THÉOPHILE GAURIER, et gr. aigle, doré..... 8 fr. Par-ci, par-là, et phisionomies parisien-

nes, 100 sujets par GAVARNI, in-4° col., doré..... 20 fr. La Guerre illustrée et le Siège de Paris, gr. in-4°, 560 p., relié et doré 15^{fr} 50 Les tomes 56 et 57 de l'Illustration, réimpression contenant toute l'histoire de la guerre, broch. 24 fr., reliés 30 fr. Paris incendié, histoire de la Commune, par livraison, dont la dernière paraîtra en janvier, 75 cent., la livraison; les quinze par souscription..... 10 fr. Paris incendié est offert gratuitement aux Souscripteurs d'un an d'abonnement à l'Illustration.

ABONNEMENTS à l'Illustration: 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 18 fr. — 1 an, 36 fr. (portons sup. l'étranger) Les Abonnements à l'Illustration sont reçus chez tous les Libraires, ainsi que par les Directeurs des postes d'Italie et d'Allemagne. — Les demandes d'ouvrages ou d'abonnements envoyées directement à M. AUGUSTE MARC, directeur de l'Illustration, rue de Verneuil, 22, à Paris, doivent être affranchies et contenir une valeur réalisable sans frais.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments, Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.